

Produire du lait en Bretagne

avec les

Systèmes herbagers économiques

Résultats de 10 ans de recherche-action
avec le programme Systèmes Terre et Eau

- Les conclusions du programme prolongé sur une décennie
- L'évolution des exploitations sur 10 ans
- Le témoignage des agriculteurs

« L'avenir pourrait bien être aux systèmes herbagers puisqu'ils semblent pouvoir donner satisfaction à la fois aux exploitants, à la société et probablement aux filières d'aval : en effet, les systèmes à base d'herbe surtout pâturée devraient aider les industries d'aval à développer un marché de produits de qualité. »

*Michel Journet,
directeur de recherche honoraire INRA,
responsable du programme S. Terre et Eau*



L'herbe pâturée, solution d'avenir

"Les systèmes herbagers tiennent la route" : c'est en ces termes que Claude Béranger, responsable du centre Inra de Paris, résumait en 1999 les conclusions des cinq premières années du programme Systèmes Terre et Eau.

Lancé en 1993 dans le cadre d'un partenariat INRA, Conseil général des Côtes d'Armor et CEDAPA, cette vaste recherche-action pluridisciplinaire avait en effet permis de prouver l'efficacité économique et environnementale des pratiques préconisées par le CEDAPA, en expertisant sur cinq ans une vingtaine d'exploitations signataires du cahier des charges CEDAPA.

Neuf d'entre elles ont prolongé ce suivi pendant cinq années supplémentaires avec le CEDAPA et le Conseil Général, montrant après 10 ans qu'augmenter la part d'herbe pâturée reste une solution d'actualité.

Parallèlement, les agriculteurs du CEDAPA obtenaient la reconnaissance de leur cahier des charges au titre de la mesure agri-environnementale "réduction des intrants CEDAPA", puis son application au-delà des limites du département dans le cadre des Contrats territoriaux d'exploitations (mesure 1.4), et des Contrats agriculture durable. Un imposant travail a donc été produit pour obtenir une légitimité.

Mais à l'heure où s'engage l'application de la nouvelle réforme de la PAC, force est de constater que les systèmes herbagers en place vont percevoir moins d'aides que les autres, malgré leurs avantages environnementaux aujourd'hui admis par tous. Les pionniers du CEDAPA et leurs exploitations peu polluantes risquent donc de faire les frais de cette répartition des soutiens publics particu-

lièrement inéquitable, parce que basée sur les avantages acquis lors des précédentes éditions de la PAC : à partir de 2006, les éleveurs laitiers bretons recevront en moyenne 154 €/ha SAU ; les herbagers percevront moins de 96 €/ha SAU (hors aide laitière*) parce qu'ils ont cultivé moins de maïs et de céréales entre 2000 et 2002 (calcul Cedapa d'après données DRAF).

Par ailleurs, les aides agri-environnementales destinées à engager l'agriculture vers plus de durabilité vont sans doute diminuer drastiquement dans les années à venir, malgré les déclarations d'intention. Le processus est engagé pour les contrats d'agriculture durable en 2006 et devrait se poursuivre dans la période 2007-2013. Le soutien au cahier des charges du CEDAPA, malgré tout le travail technique et scientifique engagé risque d'en faire les frais.

En revanche, les éleveurs qui sont restés jusqu'à présent sur les rails du modèle intensif breton, ont toutes les raisons de s'interroger sur l'opportunité de consacrer désormais les aides qu'ils perçoivent à faire évoluer leur système vers l'herbe pâturée. Dans un contexte de réduction du prix du lait, de renchérissement des énergies fossiles (donc des engrais et des aliments) et d'élargissement européen, l'agriculteur qui aujourd'hui "monte" un système herbager économe et se forme pour le conduire, travaille pour son avenir : il s'achemine vers des diminutions de charges spectaculaires et réduit la dépendance de son exploitation vis à vis de l'extérieur... Et ce, avec la satisfaction personnelle d'oeuvrer du même coup pour l'environnement et l'intérêt général. Il en va de même pour l'élu, le responsable de collectivité ou le consommateur qui soutient ce type d'évolution vers des systèmes de production agricole économes et peu polluants.

en bref

Les points clés du cahier des charges*

- Les ¼ de la SFP et 55% de la SAU en herbe au minimum
- maïs-fourrage restreint à un maximum de 1/3 de la ration pendant les 150 jours de la période hivernale
- rotations minimales de 3 ans
- restrictions sur le chargement organique (< 140 kg d'azote/ha SAU issus de déjections animales produites et importées) et sur la fertilisation en azote minéral (< 60 à 100 kg sur céréales ou colza, 0 sur les autres cultures)
- restriction sur les pesticides : un seul fongicide toléré, désherbage inférieur ou égal à 2/3 de dose au total, insecticides et régulateurs de croissance interdits
- pas de sols nus l'hiver
- drainage des bas-fonds, mise en culture des terrains humides et bords de cours d'eau interdits
- désherbage chimique total des haies et talus interdit
- obligation de maintenir ou restaurer le maillage bocager

* : aide laitière : allouée par l'Europe, elle est censée compenser la baisse du prix du lait. Son montant est proportionnel au quota de l'exploitation

* : Le Conseil d'administration du Cedapa a décidé en 2003 d'ajouter au cahier des charges une disposition interdisant les OGM dans l'alimentation des animaux. Pour l'heure, cet engagement n'a pas encore été repris par l'administration dans l'application réglementaire actuelle du cahier des charges.



résultats

Des systèmes herbagers économes : une alternative aux systèmes intensifs bretons

par Michel Journet,
directeur de recherche honoraire à l'INRA,
responsable du programme Systèmes Terre et Eau

Depuis les années 90, un groupe d'agriculteurs bretons, animé par André Pochon, a mené une réflexion pour limiter le potentiel polluant de leurs systèmes de production. Cela les a conduits à passer à des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants, qui ont été suivis et analysés par l'INRA pendant cinq ans.

La motivation d'accroître l'autonomie des exploitations et leur durabilité a conduit, dans une relative diversité, à l'accroissement de la part des prairies dans l'assolement (80 % d'associations graminées-légumineuses) et d'herbe pâturée, à la réduction de la place du maïs, de la fertilisation azotée et de la complémentation.

La productivité animale a baissé de 15 %, celle des surfaces de 25 % et le chargement de 14 %.

Grâce à la réduction des coûts alimentaires et des intrants, la marge brute s'est améliorée de 15 à 20 %.

Les risques environnementaux sont nettement réduits.

Au cours de cette évolution, les éleveurs ont acquis certains savoir-faire pour conduire les troupeaux, les prairies et leur fertilisation.

Ces systèmes incontestablement plus durables, interpellent la recherche et l'invitent à une approche plus globale.

extrait de la revue Fourrages N° 173 (2003)

Environnement

DES RISQUES FORTEMENT AMOINDRIS

- un plus faible usage de pesticides sur les surfaces en herbe, d'où une charge en pesticides globale/ha divisée par 3 à 4. En 2003-2004, sur 43 exploitations signataires du cahier des charges et réparties sur l'ensemble du département, soit 2470 ha, les surfaces en culture reçoivent 1,11 application de dose homologuée, les prairies 0,05. Seuls 7% des prairies reçoivent un traitement en plein.
- un excédent azoté très modéré : 135 kg/ha* pour les laitiers et 120 kg/ha* pour les allaitants, en comptant la fixation symbiotique. Pertes d'azote par lessivage sous prairies de l'ordre de 30 à 35 kg/ha (avec des écarts de 1 à 2 suivant les sols, le chargement, les pratiques de fertilisation).

mais attention...

- à la date des retournements de prairies et à la culture qui suit, qui doit être en mesure de pomper rapidement beaucoup d'azote : un retournement de fin d'hiver suivi d'une betterave semblent constituer la meilleure option. La succession culturale prairie-betterave-blé permet de diminuer les quantités d'azote lessivées par 2,5 par rapport à une succession prairie-maïs-blé ou prairie-blé-blé. A noter que le retournement de prairies ne concerne que 6% de la SAU chaque année dans ces systèmes.
- à bien appliquer le peu de pesticides employés avec les précautions d'usage, c'est à dire en minimisant les risques pour l'utilisateur, pour l'environnement et pour le produit fini.

* en comptant aussi l'apport des ateliers hors-sol qui augmente cette moyenne de 20 kg/ha.

DES SYSTÈMES AU MOINS AUSSI EFFICACES

- **un coût alimentaire record** : dans ces systèmes qui ont développé le pâturage d'associations graminées légumineuses, la réduction des coûts alimentaires et coûts fourragers s'est montrée supérieure à la diminution du produit résultant de la baisse de productivité. L'efficacité économique (revenu et EBE) est maintenue, voire augmentée.
- **une contribution à l'aménagement de l'espace et à l'emploi** : la viabilité économique est maintenue sans grande augmentation de surface (+ 8 % dans les premières cinq années de suivi sur une vingtaine d'exploitations, mais stabilité de la surface agricole utile par travailleur, dans les 9 exploitations suivies sur 10 ans).
- **un travail quotidien qui change de nature** : moins de pointes de travail, moins de travaux de d'alimentation, de paillage, de récolte, de semis, mais plus de temps passé aux déplacements de troupeaux et à la surveillance au pâturage.

mais attention ...

- aux charges de structure comparables à la moyenne départementale, notamment les charges de mécanisation ;
- à la baisse du produit par baisse de productivité/ha, s'ajoute désormais celle qui résulte de la baisse du prix du lait. Cette nouvelle donnée génère des inquiétudes pour l'avenir, mais aussi de nouvelles initiatives pour valoriser sur le marché le lait issu des systèmes herbagers économes.

En savoir +

A la recherche d'une agriculture durable, étude de systèmes herbagers économes en Bretagne, par Valérie Alard, Claude Béranger, Michel Journet, INRA éditions, collection espaces ruraux.
<http://www.inra.fr/.../somm aire.mhtml>

Durabilité des systèmes fourragers à dominante herbagère et à faible utilisation d'intrants, communication présentée par le CEDAPA au colloque de la Société française d'économie rurale (SFER), Novembre 2004.

CEDAPA,
2 avenue du chalutier sans pitié
BP 332
22193 PLERIN cedex
02 96 74 75 50
cedapa@wanadoo.fr

D'autres impacts et résultats

- Le programme Systèmes Terre et Eau a débouché sur un autre programme de recherche concernant les qualités spécifiques du lait issu des systèmes herbagers : il a mis en évidence des caractères particuliers et intéressants du lait d'herbe, notamment au niveau de la qualité de ses matières grasses.
- Le cahier des charges du Cedapa est reconnu et appliqué au delà des limites du Département des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne.
- Les systèmes herbagers économes de l'Ouest sont désormais connus aux plans national et européen.
- Le cahier des charges tel qu'il a été soutenu dans le cadre des CTE ou des CAD est un puissant levier pour faire évoluer les systèmes de production vers la réduction d'intrants et le respect de l'environnement.
- Le cahier des charges a tendance à figer les systèmes dans un état qui ne correspond pas forcément à l'optimum économique : dans d'autres départements, des systèmes herbagers économes très proches, mais non encadrés par un cahier des charges, obtiennent de meilleurs résultats économiques..

Rédaction et mise en forme par J-M Lusson, RAD, avec OpenOffice, logiciel libre (<http://fr.openoffice.org>)

Photos RAD et CEDAPA.

Impression par J'imprime, ZA des longs réages, 22194 Plérin cedex
Édition décembre 2005.



www.cedapa.com
www.agriculture-durable.org